



Résiliation mutuelle santé

Par **Dadoo27**, le **17/08/2013** à **11:46**

Bonjour,

Je suis engagé avec ma mutuelle personnelle depuis mars 2010, par un contrat qui se renouvelle tacitement au 31 décembre.

Ma femme a changé d'employeur et a dû souscrire à une mutuelle obligatoire depuis peu. Je souhaiterais la rejoindre sur son contrat d'assurance et donc résilier mon contrat de mutuelle personnelle.

Puis-je le faire et si oui, dans quelles conditions?

Merci.

Par **trichat**, le **21/08/2013** à **11:24**

Bonjour,

Si vous êtes adhérent à titre individuel à votre mutuelle, il est prévu un délai à respecter pour votre résiliation (contrat de mutuelle santé = contrat d'assurance): 1 mois, peut-être trois.

Vous devez vérifier votre contrat.

Résiliation par lettre recommandée avec AR, avec effet au 31/12/2013.

Cordialement.